

Atelier régional du cluster Francophone sur la
contribution des Namas dans la mise en
œuvre des CPDN échange d'expériences
Cote d'Ivoire ; 12-13 avril 2016

État des lieux au Burundi par Diomède
NYENGAYENGE, EXPERT NATIONAL IGES
Abidjan, 12 avril 2016

Cadre politique, légal et institutionnel

I. Cadre politique

1. Vision « Burundi 2025 »
2. CSLPII
3. Politique forestière

II. Cadre légal

1. Constitution de la République du Burundi
2. Code de l' environnement
3. Code forestier
4. Code foncier
5. Code de l'aménagement du Territoire
6. CCNUCC

III. Cadre institutionnel

1. Ministère en charge de l' environnement;
2. Ministère de l'agriculture et de l' élevage;
3. Ministère des finances et de la planification du développement
4. Autres institutions publiques et privées intervenant directement ou indirectement dans la gestion de l' environnement

- Parties prenantes
 1. Ministère en charge des forêts et de l'environnement
 2. Ministère de l'agriculture
 3. Ministère de l'énergie et des mines
 4. Ministère des finances
 5. Ministère de l'intérieur
 6. Ministère de la santé publique
 7. Institutions de recherche : ISABU
 8. Institutions de formation : Université du Burundi

NAMAS POTENTIELS

Secteur foret

NAMAS potentiels*	Propositions dans CPDN
La lutte contre la déforestation	
La lutte contre la dégradation des forêts par la réhabilitation des forêts et boisements dégradés	-
Renforcement de la conservation des stocks de carbone (AP)	-
l'amélioration des stocks de carbone par l'accroissement des superficies forestières	Objectif inconditionnel (3%): 4000ha par an pendant 15 ans Objectif conditionnel : 8000 ha par an pendant 15 ans
La gestion durable des forêts	Objectif conditionnel (20%): remplacer à 100%, à l'échéance 2030, tous les fours de carbonisation traditionnels, et tous les foyers (cuisinières domestiques) traditionnels

2.Secteur énergie

1. Améliorer l'efficacité énergétique

- Promotion de l'utilisation des foyers et cuisinières améliorés dans le secteur résidentiel;
- Substitution des lampes à incandescence par des LBC;
- Substitution des équipements ménagers énergétivores;
- Réhabilitation du réseau de distribution d'électricité

2.Accroître la production énergétique

- Promotion et diffusion de l'énergie solaire photovoltaïque;
- Promotion de la valorisation énergétique des déchets organiques;
- Construction de nouvelles CHE

CPDN: construire trois centrales hydroélectriques. Ce programme permettra de porter le taux d'électrification à 35%,

Impacts: réduction des émissions à travers la réduction de la consommation du pétrole et du bois énergie qui contribue à près de 97% du bilan énergétique national

3.Transport

1. Promouvoir le transport en commun
2. Améliorer l'état des véhicules existants par une meilleure maintenance et favoriser l'utilisation de véhicules récents (prime à la casse)
3. Mettre en place une politique de développement du transport propre
4. Créer des infrastructures pour les moyens de transport utilisant l'énergie propre : tramway, métro, train électrique, etc.

4. Agriculture

1. Substitution des engrais minéraux par de la fumure organique
2. Améliorer la composition et l'utilisation des aliments du bétail
3. Améliorer les pratiques culturales en réduisant l'usage des feux
4. Renforcer le système de gestion du fumier avec digesteurs à biogaz

CDN: remplacer progressivement à 100% les engrais minéraux par de la fumure organique, d'ici 2030.

5.Déchets

1. Renforcer les systèmes de collecte, de traitement et de valorisation des eaux usées
2. Renforcer les systèmes de gestion et de valorisation des déchets solides